

CPPT - site d'Outremeuse

Réunion du 29 juin 2011

Présents :

Messieurs Husquet, Delvaux, Pirlot, Servais, Cafagna et Mabilie(CP).

Absents

Madame Dirickx

Monsieur Vandekerke

1. Approbation du rapport de la précédente réunion
2. Analyse du rapport mensuel du SIPPT
3. Avis demandés par le comité
4. Politique d'achat des moyens de protection individuels
5. Explication des mesures de sécurité qui ont été prises
6. Informations sur la collaboration avec les services externes
7. Contrôles établis par les organismes de contrôle agréés
8. La phase d'exécution du plan d'action annuel et rappel du PGP
9. Divers
10. Actions à réaliser ce mois

0. Préambule à la réunion

Monsieur Husquet prend la parole et revient sur le fait que la réunion du comité du 14 juin n'a pu se tenir en raison de l'absence des représentants de l'employeur.

Monsieur Husquet désire émettre certaines remarques constructives. Monsieur Husquet nous rappelle que les responsabilités de chacun sont évidemment engagées dans les travaux que nous menons au sein du comité, et qu'elles nécessitent une attention particulière.

Monsieur Husquet insiste également sur l'importance du respect mutuel qui engendre aussi un respect de l'autorité.

Monsieur Pirlot informe les membres du comité qu'il était, le jour de la réunion, désigné pour accomplir les tâches de secrétaire des jurys et Monsieur Pirlot assure qu'il était joignable au moment de la réunion.

Monsieur Husquet aimerait, à l'avenir, éviter les couacs et nous signale que, à l'instar de la moitié des membres du PO, Monsieur Cabodi, son suppléant au CPPT, nous a quittés.

Monsieur Husquet revient aussi sur les responsabilités de nos tâches, aux yeux du pénal, qui concernent des fautes que nous pourrions commettre, si nous les commettons en connaissance de cause, si nous commettons aussi une grosse erreur « de débutant » ou si nous faisons, à répétition, la même petite erreur.

Monsieur Servais expose au comité son désaccord à propos des explications données à l'instant par Monsieur Pirlot. Monsieur Servais estime que le travail, lié à l'organisation des jurys, que devait accomplir Monsieur Pirlot, était prévisible. S'il était matériellement impossible à Monsieur Pirlot de pouvoir participer à la réunion du comité, Monsieur Servais considère que les membres du comité auraient dû être préalablement avertis. Or, Lorsque Monsieur Mabilie a contacté Madame Pissart, un quart d'heure après l'heure prévue de la réunion, elle a tenté de joindre, en vain, Monsieur Pirlot via son gsm, Madame Pissart a expliqué à Monsieur Mabilie qu'aucun des directeurs n'était disponible et qu'aucun d'eux ne pouvait participer à la réunion.

Monsieur Pirlot explique à nouveau qu'il ne se considère pas comme absent et qu'il a été obligé d'accepter les tâches de secrétaire.

Monsieur Husquet opte pour une meilleure harmonie dans nos travaux et Monsieur Husquet enverra, dans les prochaines réunions, un deuxième membre du PO, comme représentant de l'employeur.

Monsieur Servais expose, aux membres du comité, l'importance de la présence de Monsieur Pirlot aux réunions, qui conditionne grandement la bonne exécution des travaux du comité.

1. Approbation du rapport de la dernière réunion

Monsieur Servais corrige, au point 9.1., la phrase

« Monsieur Servais aimerait que le nom du bâtiment soit affiché sur chacun d'eux » par la phrase « Monsieur Servais propose que le numéro du bâtiment soit affiché sur chacun d'eux »

Monsieur Servais aimerait qu'on ajoute un point sur lequel le comité s'est pourtant penché.

9.15. Les robinets de la cuisine de la cafeteria

Les robinets à manipuler avec les genoux sont défectueux. Ils seront remplacés par des robinets à détection automatique à IR.

Le rapport de la réunion du mois de mars 2011 est approuvé.

2. Analyse du rapport mensuel

Le rapport mensuel du SIPPT a été remis aux membres du CPPT.

3. Avis demandé par le comité

Néant

4. Politique d'achat des moyens de protection individuels

Néant

5. Explication des mesures de sécurité qui ont été prises

Néant.

6. Informations sur la collaboration avec les services externes

Néant.

7. Contrôles établis par les organismes de contrôle agréés

Néant

8. PGP et PAA

Les plans ont été approuvés par les membres du comité.

PGP

Dangers	Évaluation des risques	Mesures de prévention	Objectifs prioritaires	Activités à effectuer et missions à accomplir	Moyens organisationnels et financiers
Sécurité	Information, formation	À l'occasion de l'accueil des nouveaux collègues	Informations sur le BET et notamment sur la surveillance de la santé à l'école	Rédaction d'un texte	
Sécurité	DEA		A placer dans le PAA 2010	Achat du matériel Formation des secouristes au DEA	
Santé	Assuétudes chez les étudiants			Plan « drogue »	
Santé	Confort thermique	Régulation du chauffage	Placement de vannes thermostatiques		
Charge psychosociale	Évaluation du stress au travail	Application de la méthode SOBANE - DEPARIS			
Charge psychosociale	Assuétudes dans les écoles				
Ergonomie	Analyse au service technique		A placer dans le PAA 2010	Utilisation de la méthode DEPARIS avec l'aide du Cési	
Ergonomie	Faciliter la mise en œuvre du matériel pédagogique				
Hygiène	Réalisation des vestiaires et des douches				
Hygiène	Évacuation des produits dangereux				

Embellissement des lieux de travail	Dossier UREBA				
Mesures prises en matière d'environnement	Tri des déchets				
Mesures prises en matière d'environnement	Récupération des eaux pluviales				
Mesures prises en matière d'environnement	Utilisation des eaux des puits qui existent sur le site				
Sécurité	Compartimentage, B9	L'ensemble destiné à une occupation nocturne doit être compartimenté. Parois Rf 1h et portes Rf 1/2h. Ce compartiment donne sur une sortie directe compartimentée également. Les armoires électriques ne font pas partie du compartiment			
Sécurité	Éclairage de sécurité, B9	Au dessus des sorties et des sorties de secours et dans le couloir et dans l'escalier de logement à chaque niveau			
Sécurité	Compartimentage, B6	A tous les niveaux. Sas à côté de l'ascenseur réalisé avec des parois (horizontales et verticales) Rf 1h et portes Rf 1/2h	A tous les niveaux. Sas à côté de l'ascenseur réalisé avec des parois (horizontales et verticales) Rf 1h et portes Rf 1/2h		

PAA 2011

	DOMAINES		ACTIONS	RESPONSABLES	PRÉAVIS
1	Sécurité	DEA	Achat d'un appareil	SIPPT et Directions	
2	Sécurité	Secouristes DEA	Formation	SIPPT, SEPPT et Directions	
3	Sécurité	Premiers secours	Formation de nouveaux secouristes	SIPPT, SEPPT et Directions	
4	Sécurité	Premiers secours	Remise à niveau des secouristes du site d'Outremeuse	SIPPT, SEPPT et Directions	
5	Sécurité	Prévention incendie	affichages de sécurité dans les bâtiments, B1 à B3, B5 à B8, P4, P5 et P6. Un bandeau rouge sera placé autour des plans et des consignes, et les caractères seront agrandis	SIPPT, M. MABILLE et directions	En cours
6	Sécurité	Prévention incendie	Exercice d'évacuation, B2-B3	Directions	octobre
7	Sécurité	Machines dangereuses dans l'atelier « Design »	Information, formation Réalisation des affiches qui informent les utilisateurs des dangers et de l'utilisation des EPI	SIPPT, M. MABILLE	En cours
8	Ergonomie	Service technique	Étude en vue de déterminer notamment les causes des accidents de travail	Direction et SEPPT	
9	Embellissement des	Aménagement du B18	Réalisation de vestiaires et de douches pour le	Directions	En cours

	lieux de travail		personnel technique		
10	Hygiène	WC	Placement de patères, ou des porte-manteaux dans les WC des professeurs	Directions	En cours
11	Sécurité	Éclairage du parking			En contnu
12	Embellissement des lieux de travail	CROA céramique	Réfections des plafonds (local solvants)	Directions	A l'étude
13	Sécurité, compartimentage	B12-B13	Le restaurant doit être considéré comme un compartiment individualisé, parois Rf 1h et les portes Rf 1/2h		
14	Compartimentage	B12-B13	Les cages d'escaliers E 01 et E 02 doivent constituer des compartiments.		
15	Sécurité, compartimentage	B12-B13	Vérification des performances des panneaux et des portes Rf – certifié ISIB à fournir		
16	Sécurité, compartimentage	B11	Le local B11 1 11 doit être muni d'une porte Rf ou être libre de matériau inflammable		
17	Sécurité, compartimentage	B5-P6	Porte de communication Rf 1/2h à placer		
18	Sécurité, compartimentage	P5	E 02. Compartimentage à réaliser y compris au rez		
19	Sécurité, compartimentage	P4	E 01. Compartimentage à réaliser y compris au rez et jusqu'au grenier		
20	Sécurité, compartimentage	P4	Compartimentage du monte charge		
21	Sécurité, évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Limiter au maximum les tableaux et les objets de tailles réduites. Les objets de grande dimension sont à proscrire.		
22	Sécurité, évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Les voies de communications doivent être bien signalées		
23	Sécurité, évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Les portes doivent pouvoir s'ouvrir à tout moment		
24	Sécurité, évacuation	B3	Aménagement d'une sortie extérieure formée par une échelle de secours en métal reliant la plate forme du premier étage		
25	Sécurité, évacuation	B9	Dégagement des accès lors de l'occupation du B9.		
26	Sécurité, évacuation	B9	La porte d'accès et la porte des sanitaires doivent être maintenues déverrouillées et dégagées		
27	Sécurité, évacuation	B11	Les locaux d B11 1 01 à B11 1 10 ne sont desservis que par une seule issue de secours. La cage d'escalier doit être vidée de tout matériau facilement inflammable et d'appareil électrique		
28	Sécurité, évacuation	B11-B13	Les portes RF doivent être munies de système de fermeture automatique. Elles ne peuvent pas être calées en position « ouverte »		
29	Sécurité, évacuation	Bâtiments centraux	La signalisation des sorties et des sorties de secours doit être améliorée		
30	Sécurité, évacuation	Bâtiments centraux	Placement d'un garde corps autour des échelles de secours sur les passerelles de secours		
31	Sécurité, évacuation	B7	C2 02. Détection incendie automatique		
32	Sécurité, évacuation	P4	C2 02. Détection incendie automatique		
33	Sécurité, évacuation	B12	Local chaufferie. Placer une détection de gaz qui a pour objet de couper l'alimentation en énergie		
34	Sécurité, évacuation	B12	Signalisation du bouton « arrêt d'urgence » de la chaudière (à l'extérieur du local)		

35	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B9	1 extincteur eau-mousse par 150m ² dans la salle de spectacle		
36	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B9	1 extincteur eau-mousse en zone habitation		
37	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B12	Le réfectoire aurait du être équipé d'un réseau de dévidoirs (rapport 01/80/0213/RJ/KL du 04092000)		
38	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	ISELL	Extincteur CO2 à côté des armoires électriques		
39	Sécurité, moyens de lutte contre l'incendie	B13	Cuisine. Généralisation du système d'extinction automatique à tous les points de cuisson		
40	Sécurité	B11	Les liquides inflammables et corrosifs doivent être placés dans un local sécurisé (dépôt munitions)		
41	Sécurité, exutoire de fumée	B2	Installer un exutoire de fumée dans la cage d'escalier E 01		
42	Sécurité, exutoire de fumée	P4	Placement d'un exutoire de fumée au sommet		
43	Sécurité, exutoire de fumée	P6	Placement d'un exutoire de fumée au sommet		
44	Sécurité, détection incendie	B9	Un détecteur autonome de fumée à chaque niveau du compartiment à occupation nocturne		
45	Sécurité, chauffage		Local chaudières Parois Rf 1 h et porte Rf ½ h Resserrage aux passages des câbles et des tuyaux Contrôle de la porte Rf par un menuisier (certifié ISIB)		

9. Divers

9.1. Le système d'archivage à distance

Monsieur Cafagna a préparé les espaces web destinés à accueillir les archives du CPPT. Monsieur Mabilly y a déposé les documents émis par les sppt depuis 2009.

Toutefois, Messieurs Husquet et Servais ne peuvent accéder au site avec leur matériel. Monsieur Cafagna se charge de remédier à ces problèmes.

9.2. Les exutoires de fumée

Monsieur Husquet a demandé aux architectes (Artec) un PV de test de l'ouverture des exutoires de fumée.

Monsieur Husquet précise aux membres du comité qu'il a la garantie orale des architectes et que la situation est transitoire.

Monsieur Pirlot nous informe que les exutoires, sauf un, sont raccordés.

Monsieur Mabilly se charge d'apposer les pictogrammes ad-hoc au dessous des BP.

Monsieur Mabilly insiste pour obtenir les PV des essais des exutoires.

9.3. Le numéro des bâtiments.

Monsieur Servais rectifie le dernier rapport du comité et précise qu'il propose d'afficher sur chaque façade le numéro du bâtiment.

Messieurs Pirlot et Servais s'accordent sur le fait de ne garder qu'un seul système de numérotation.

9.4. Les systèmes d'évacuation des vapeurs des solvants.

Monsieur Pirlot informe le comité de la réparation de la hotte en CROA qui sera effectuée dans le courant des vacances. Quatre autres systèmes d'extraction seront remis en état, toujours dans les section de CROA.

9.5. Relations ESA - ULg

L'ULg a placé un switch dans le rack situé dans le local informatique de l'ESA. Monsieur Cafagna a confié aux collaborateurs du SEGI(ULg) qu'il reprendra l'espace occupé par le switch lorsque l'ESA le jugera utile.

Monsieur Husquet se tracasse de la qualité de la connexion internet si nous devons partager la ligne avec les fichiers de la bibliothèque qui seront mis en commun avec l'ULg. Monsieur Cafagna explique que nous jouissons d'une connexion rapide et redondante avec une seconde qui nous sert lorsque la première est en panne.

Monsieur Cafagna explique aussi que, lorsque nous aurons le nouveau serveur, il pourra lever la limite de mégaoctets par EMail.

Monsieur Pirlot nous informe de la densification des bornes wifi dans les locaux de l'AI, et ce, afin de permettre une meilleure utilisation de l'internet par les étudiants.

Monsieur Cafagna estime que nous allons devoir réfléchir à l'acquisition de nouveaux switches.

Monsieur Pirlot nous informe de l'achat d'une porte à glissière qui doit isoler, du bruit et de la chaleur, le local de travail des informaticiens de celui contigu et qui contient les racks informatiques.

9.6. Les secouristes industriels

Mesdames Aurélie Levaux, Marie Sion et Magali Kempeneers, ainsi que Messieurs Jean-Michel Cafagna et Charly Vetro sont candidats à la formation de secouristes industriels.

Le Cési a proposé les dates suivantes, ; le 28 septembre 2011, de 9 à 13 heures, pour le recyclage, et les 28/11-5/12-9/12-14/12/2011, pour la session de base.

Les cours se dérouleront dans les bâtiments de St-Luc en commun avec les collègues de l'IES St-Luc et des Cours de la Promotion Sociale.

L'employeur doit confirmer la commande.

9.7. La cage d'escalier des B11 et B12

Monsieur Pirlot explique, dans le cadre d'un contrôle préalable à une manifestation, qu'un pompier est venu inspecter le B9. Monsieur Pirlot précise que le pompier s'est montré satisfait de la prévention menée en nos murs.

Monsieur Mabile demande une copie du rapport rédigé à ce propos par le pompier.

Le pompier a expliqué que la charge en combustible induite par les travaux des étudiants ne constituait pas un véritable problème.

En ce qui concerne la porte Rf au dessus des escaliers des bâtiments B11-B12, Monsieur Pirlot s'est aperçu de la présence d'ouvertures non protégées entre le compartiment des escaliers et le petit local qui sert d'entreposage.

Connaissant l'esprit de la prévention menée par les pompiers liégeois, Monsieur Mabile conseille vivement de réaliser les travaux liés au compartimentage de la cage d'escalier.

Monsieur Servais se propose d'effectuer une visite dans le local afin de se rendre compte de la situation et d'inventorier les appareils (agrandisseurs) qui appartiennent à sa section.

9.8. Enquête ergonomique au service technique

Monsieur Mabilles a remis un exemplaire du devis du Cési qui concerne et précise l'intervention que le CPPT doit réaliser au service technique.

Il ne reste à l'employeur qu'à le signer et commander l'enquête.

9.9. Les manifestations estudiantines

Monsieur Mabilles explique qu'il existe une procédure, assez contraignante d'ailleurs, qui doit être scrupuleusement suivie par les étudiants de l'ULg lorsqu'ils ont l'intention d'organiser une fête.

Monsieur Mabilles propose de bien séparer les activités des étudiants de l'ESA de celles des étudiants de l'ULg.

Monsieur Pirlot se dit conscient de la chose, et pour éviter des problèmes liés à la sécurité et à l'hygiène, il a fait acquérir des barrières HERA pour interdire le site de l'ESA aux étudiants de l'ULg.

Monsieur Servais, qui a déjà été bloqué un matin, propose qu'on informe les collègues de la raison de ces barrières.

Monsieur Delvaux aimerait aussi que ce soit les étudiants qui placent les barrières plutôt que les collègues du service technique.

9.10. La visite des lieux de travail

Monsieur Servais aimerait que la délégation du CPPT réalise une visite de certains locaux afin de se rendre compte des travaux réalisés. Le choix des locaux se porterait, par exemple, sur la section de la CROA et celle de la peinture.

9.11. L'hygiène et les barbecues

Monsieur Servais s'inquiète à propos de l'hygiène lors des barbecues de fin d'année.

10. Actions à réaliser ce mois**10.1. Monsieur Husquet**

PV des tests d'ouvertures des exutoires de fumées (BP et détecteur thermique).

10.2. Monsieur Pirlot**10.3. Monsieur Mabilles**

Pose des pictogrammes asbeste

10.4. Monsieur Delvaux

Devis pour l'évacuation des produits dangereux

10.5. Monsieur Servais**10.6. Monsieur Cafagna**

La prochaine réunion est programmée pour le mardi 23 août 2011 à 9 heures et demie.

Georges Mabilles

Conseiller en prévention niv 1